

Question avec demande de réponse écrite E-002634/2024

à la Commission

Article 144 du règlement intérieur

Pierre Pimpie (PFE), Pascale Piera (PFE), Fabrice Leggeri (PFE), Malika Sorel (PFE)

Objet: Conséquences de l'euro numérique sur la stabilité financière et les libertés individuelles

L'introduction de l'euro numérique par la Banque centrale européenne (BCE) suscite des préoccupations. Le renforcement de l'influence de la BCE risque de centraliser davantage la politique monétaire et ainsi de réduire la marge de manœuvre des gouvernements dans la gestion économique nationale. Il soulève aussi des inquiétudes quant au contrôle de l'argent des citoyens et à la dépendance du système monétaire vis-à-vis des décisions des institutions européennes.

Deux risques doivent être pris en compte. D'une part, les banques commerciales craignent des fuites massives de liquidités vers les portefeuilles numériques sécurisés par la BCE, ce qui déstabiliserait ces banques et fragiliserait le système financier. D'autre part, l'euro numérique pourrait devenir un outil de surveillance financière, ce qui soulève des problèmes de respect de la vie privée.

1. Quelles mesures la Commission envisage-t-elle pour que l'euro numérique ne déstabilise pas les banques commerciales, même en période de crise, tout en assurant un équilibre entre innovation et sécurité financière?
2. Quelles garanties concrètes la Commission peut-elle offrir pour éviter que l'euro numérique ne devienne un outil de surveillance? Quels mécanismes seront mis en place pour protéger la vie privée des citoyens?

Dépôt: 22.11.2024